



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. KINEW propose la première lecture du projet de loi 228 — *Loi sur le Mois du patrimoine sikh/The Sikh Heritage Month Act* — dont l'objet a été indiqué.

M^{me} SQUIRES, *ministre responsable des Affaires francophones*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la Francophonie.

MM. KINEW et LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* MAYER, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. PIWNIUK, SWAN et FLETCHER font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (K. Elias, L. Elias, L. Wieler et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (K. Schiltroth, M. Andersen, C. Funk et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à s'engager immédiatement à régler le problème de la surpopulation des chiens au Manitoba — plus particulièrement dans les collectivités du Nord — en capturant sans cruauté les chiens abandonnés et en les plaçant dans de nouveaux foyers et, en collaboration avec les organismes de protection des animaux, l'Association vétérinaire du Manitoba, les organismes de sauvetage des animaux de première ligne et le gouvernement fédéral, à élaborer immédiatement une stratégie provinciale visant la stérilisation ou la castration des chiens ainsi que la prestation de services vétérinaires destinés aux chiens des collectivités du Nord ayant un maître en vue de veiller à la sécurité des collectivités et de leurs citoyens. (C. Shaw, D. Michaelson, J. Neufeld et autres)

Avant la période réservée aux griefs, M^{me} KLASSEN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur le mode de fonctionnement des Services à l'enfant et à la famille et le fait qu'une enfant de la réserve Bloodvein enlevée à sa mère et confiée à l'État est décédée dans un foyer nourricier à l'âge de quatre mois.

M^{me} KLASSEN, M. le *ministre* GOERTZEN, M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. FLETCHER interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner à l'égard de la motion présentée par la députée de Keewatinook. L'avis prévu au paragraphe 38(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il faut aussi que celle-ci ne puisse être soulevée de façon raisonnable à un autre moment.

J'ai écouté très attentivement les arguments proposés. Le décès d'un nourrisson confié à l'état constitue un drame pour la famille de l'enfant et pour la société en général. Nous osons à peine imaginer la souffrance et le chagrin que cette famille ressent et éprouvons une grande compassion pour elle.

Bien que cette situation soit incontestablement triste et dramatique, en tant que présidente, je suis obligée d'examiner les aspects procéduraux permettant de déterminer si la motion proposée à titre de motion urgente d'intérêt public est recevable.

Malheureusement, la motion ne satisfait pas les critères établis à l'égard des motions urgentes d'intérêt public en ce qu'il existe d'autres occasions permettant à la députée de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député, ou encore au moyen d'une pétition ou d'un grief, ou lui permettant de poser des questions dans le cadre du processus budgétaire et de celui des crédits provisoires.

En conclusion, c'est avec regret que je déclare que la motion est irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 20 mars 2019 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, la somme maximale de 4 917 428 000 \$, soit 35 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, la somme maximale de 479 909 000 \$, soit 75 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.

Il est fait rapport de ces résolutions et le rapport est déposé.

M. le *ministre* FIELDING propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, la somme de 4 917 428 000 \$, soit 35 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session, et 479 909 000 \$, soit 75 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FIELDING propose la première lecture du projet de loi 28 — *Loi de 2019 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2019* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 28 — *Loi de 2019 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2019*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

MM. WIEBE, LINDSEY et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE, M^{me} FONTAINE et M. LAMONT interviennent. M^{me} MARCELINO (Logan) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myma Driedger